

**Paris le 10 novembre 2011**

**Communiqué de presse**

**EOLIEN : 7 MILLIARDS ANNUELS DE RACKET FISCAL**

Au moment où le Gouvernement s'engage à réduire de 7 milliards d'euros les niches fiscales, la Fédération Environnement Durable rappelle que les bénéficiaires de la filière éolienne « rackettent » à eux seuls l'Etat de plus de 7 milliards par an en profitant du dispositif tentaculaire de détournement de fonds publics qu'ils ont mis en place (1).

Le retour sur investissement d'une éolienne étant estimé à 7 ans, et sa durée de vie à 15 ans, ce sont des bénéfices de l'ordre de deux à trois fois l'investissement initial qui sont ainsi distribués aux promoteurs grâce aux avantages fiscaux et tarifaires qui leur sont consentis par la loi dans le cadre de privilèges exorbitants du droit commun.

Alors que le Gouvernement affiche sa volonté de promouvoir des réductions équitables des niches fiscales, ces véritables paradis nationaux sont d'autant plus inacceptables qu'ils ont souvent comme prolongements des paradis fiscaux exotiques. Ils sont consentis à un petit nombre de privilégiés ayant réussi une emprise efficace sur l'appareil d'Etat par des moyens de lobbying mensonger et sont cautionnés par le Ministère de l'Environnement au détriment des contribuables et des consommateurs dans un processus d'injustice économique et sociale. Cette pratique (2) porte gravement atteinte à la crédibilité du plan de rigueur du Gouvernement et impose la suppression de ces avantages comme préalable à toute autre mesure de rigueur budgétaire.

**Contact presse :**

JL Butré  
06 80 99 38 08  
Arnaud Casalis  
06 11 73 93 43

*(1) Le plan du Syndicat des Energies Renouvelables devenu plan de l'Etat prévoit dans un premier temps l'installation de 12.000 à 15 000 éoliennes (dont 3 700 sont installées à ce jour). A raison d'un investissement moyen de 3 million d'euros par mât sur terre, d'un retour d'investissement sur 7 ans au maximum, et d'une durée de vie de 15 ans, l'Etat met à la charge du contribuable et du consommateur une charge financière totale de l'ordre de 90 à 130 milliards d'euros en 15 ans pour produire une quantité supplémentaire d'électricité de mauvaise qualité (rendement faible, aléa du vent, nécessité de production relais par des centrales à charbon ou au fuel contribuant à élever la quantité de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique). Les installations étant de plus amorties en quinze ans, les Français auront donc investi dans des installations obsolètes qu'il faudra démanteler une fois l'effort financier achevé et avant même la réalisation d'une hypothétique transition énergétique de sortie du nucléaire.*

*(2) Aux dispositions fiscales taillées sur mesure pour exonérer les rentes allouées aux propriétaires fonciers bailleurs des terrains (doublement des abattements sur les revenus agricoles jusqu'à 100 000 €, exonération de taxe foncière), s'ajoute la possibilité bien plus importante pour les exploitants financiers d'échapper totalement à l'impôt sur le revenu par des dispositions fiscales détournées de leur objet (cessions rapides de sociétés exonérant les plus-values sur cession de titres de sociétés - loi Dutreil-, déduction accélérée des amortissements par des financements en crédit-bail notamment, financement aidé, etc..). Les profits résultant de chiffres d'affaires artificiellement gonflés par des tarifs réglementés (sans rapport avec le coût réel de production) et de subventions perçues de l'Etat et de collectivités locales échappent ainsi une première fois aux cascades d'impôts que devrait payer tout citoyen. Les versements de dividendes font ensuite l'objet de défiscalisation par des techniques de bénéfices consolidés, et souvent de transferts vers des sociétés situées dans des paradis fiscaux à l'étranger, ou simplement de ponctions diverses sous forme de commissions ou frais de gestion distribués de façon obscure à des personnes physiques ou morales non identifiées qui minorent la rentabilité apparente.*